

Pour toute information sur les modalités de calcul de cette facture aller sur le site www.enedis.fr

VOTRE FACTURE ORIGINALE N° : 0327 - 631276341 DU 15.10.2024 EN DETAIL

Nature de la demande : BRANCHEMENT INDIVIDUEL NEUF CONSOMMATION

Technique de branchement : LIAISON PUBLIQUE SOUTERRAINE

Type de branchement : CPTAGE DS VOS LOCAUX

Puissance de Raccordement en soutirage : 36 kVA TRIPHASE

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT avant réfaction	Montant HT avant réfaction	Taux TVA
Coût fixe du branchement soutirage	1	PRE	1.846,00	1.846,00	20,0 %

Réfaction (coût pris en charge par Enedis)	-738,40
---	----------------

Soumis à une TVA au taux de 20,00 % :	Montant HT 1.107,60	Montant TVA 221,52	Montant TTC 1.329,12
Montant HT € :	1.107,60		
Montant TVA € :		221,52	
Montant TTC € :			1.329,12

Vos règlements € :	-1.107,60	-221,52	-1.329,12
---------------------------	------------------	----------------	------------------

En référence à la facture d'acompte n°3400079187

RESTE A PAYER € :	0,00
--------------------------	-------------

Accueil Raccordement Électricité
ENEDIS Raccordement Pays de la Loire

CINDY BANDU
50 RUE PAUL BERJONNEAU
85580 SAINT-MICHEL-EN-L'HERM

Téléphone : 09 70 83 19 70 - (appel non surtaxé)
du lundi au vendredi de 8H00 à 17H00
Télécopie : 09 69 32 18 82
Adresse mél : pdl-raccordement-particulier@enedis.fr
N° affaire Enedis : 72451415
N° PDL : 50032635895436

Objet : Proposition de raccordement

Saint-Herblain, le 22/07/2024

Madame,

Nous avons bien reçu le 22/07/2024 le dossier complet de votre demande de raccordement pour l'alimentation de la construction située à l'adresse suivante :

RUE DES MOULINS
85580 SAINT-MICHEL-EN-L'HERM

J'ai le plaisir de vous adresser cette proposition de raccordement n° 7245141501, d'un montant de 1329,12 € TTC.

Cette proposition comprend le descriptif de la solution technique retenue et son chiffrage au taux de TVA en vigueur. Elle est valable trois mois.

À compter de la date de réception en retour de votre proposition signée et de votre règlement, et sous réserve de la réalisation des travaux vous incomptant qui sont rappelés dans la proposition, votre raccordement pourra être réalisé sous 6 semaines après réception des autorisations administratives.

Votre proposition signée et le règlement sont à renvoyer à l'adresse suivante :

Enedis, GROUPE RECOUVREMENT
25 quai Félix Faure
49008 Angers Cedex01

L'Accueil Raccordement Électricité sera votre interlocuteur tout au long de votre projet, il se tient à votre disposition pour toute information complémentaire au 09 70 83 19 70 - (appel non surtaxé).

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agrémenter, Madame, mes sincères salutations.

Thomas OUDIN

Votre Conseiller Clientèle Distributeur

1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Accueil Raccordement Électricité
ENEDIS Raccordement Pays de la Loire
13, Allée des Tanneurs, 44000 Nantes
Tél. : 09 70 83 19 70
Fax : 09 69 32 18 82
enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
Enedis-DirRAC-DOC-INS71 V.2.0



Adresse des travaux

BANDU Cindy
RUE DES MOULINS
85580 SAINT-MICHEL-EN-L'HERM
Point de livraison N° : 50032635895436

Adresse de facturation

BANDU Cindy
50 RUE PAUL BERJONNEAU
85580 SAINT-MICHEL-EN-L'HERM

Nos réf. : 7245141501

Vos réf. :

Affaire suivie par le groupe facturation

Tél. : +33 / (0)9 70 83 19 70

Fax :

**Facture d'acompte N° 3400079187
DU 25/07/2024**

En référence au devis 7245141501, nous vous confirmons l'encaissement de votre acompte d'un montant de 1.329,12 € TTC le 25/07/2024.

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT avant réfaction	Montant HT avant réfaction	Taux TVA
Coût fixe du branchement soutirage	1	PRE	1.846,00	1.846,00	20,00 %

Réfaction (coût pris en charge par Enedis) -738,40

Soumis à une TVA au taux de 20,00 % : Montant HT 1.107,60 Montant TVA 221,52 Montant TTC 1.329,12

Montant HT € : 1.107,60
Montant TVA € : 221,52
Montant TTC € : 1.329,12

Montant TTC de l'acompte payé € : 1.329,12
Montant TVA de l'acompte payé 221,52

Conditions générales de vente liées à votre devis

1. Validité de l'offre

La présente proposition est valable 90 jours à compter de la date figurant sur le devis. Au-delà, le prix pourra être révisé suivant la variation de l'indice ingénierie consultable sur le site www.btp.equipement.gouv.fr.

2. Conditions de paiement

Afin de valider la commande, l'acompte (30 % de la commande) du devis sera payé par chèque à l'adresse du siège 6, rue Lavoisier) ou par virement. Pour recevoir le rapport final, il sera demandé de solder la facture.

Pour tout virement d'acompte ou de solde, merci d'utiliser les coordonnées bancaires ci-dessous en rappelant le numéro de commande.

SAS JP Ingénierie

IBAN FR76 1480 6000 8372 0374 7243 430

BIC : AGRIFRPP848

Toute somme non réglée à l'échéance prévue donnera lieu à intérêts de retard.

Le taux des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date limite de règlement est égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente, majorée de 10%. Tout professionnel ou acheteur public en retard de paiement est débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Clause de réserve de propriété.

3. Durée du contrat - Conditions de résiliation

La commande prend effet à l'acceptation du devis par le client. Elle prend fin par la réalisation de la mission qui est marquée par la remise du rapport.

Toute procédure de résiliation sera obligatoirement précédée d'une mise au point amiable préalable. JP Ingénierie bénéficie de contrats d'assurance au titre de la responsabilité civile et décennale auprès de deux compagnies d'assurances enregistrés sous les numéros 129808985 et AXR21101428.

Le contrat pourra être résilié par l'une des deux parties dans le cas où l'autre est défaillante dans l'exécution de ses obligations, à l'expiration d'un délai de 1 mois après l'envoi d'une mise en demeure demandant la réparation de la défaillance et restée sans effet. L'intervention sur site, la location de sondeuse, pourra être sous-traitée. Les prestations ne sont pas dissociables. Le terrain est réputé être accessible aisément pour nos engins. Toute immobilisation non prévue pour défaut d'accès et non imputable à JP Ingénierie sera facturée 250.00 € HT/heure immobilisée et par atelier de forage.

Cette commande est approuvée par la signature ou validation électronique du présent devis par le client. La commande ne deviendra définitive que par l'encaissement du premier acompte. Soit 30% du montant total du devis.

Aucune remise en état n'est prévue. Les excavations seront partiellement rebouchées avec les matériaux extraits.

Dimension du pénétromètre lourd : L = 2,5 m, l = 1 m, hauteur de travail = 3 m, voie d'accès et terrain doivent avoir une pente inférieure à 20 %. Si impossibilité technique d'accès, les sondages seront effectués à l'aide d'une pelle mécanique surcoût sur devis.

Sauf indication contraire, les sondages de reconnaissance sont prévus à une profondeur maximale de 5 m/TA.

En outre, toutes montants indiqués dans notre devis sont TTC

JP Ingénierie fera procéder aux DICT dès la réception de l'ordre de service.

Les prélevements d'échantillons sont la propriété du client. Ils sont conservés pendant deux semaines à compter de la réception du rapport. S'il le souhaite, le client pourra soit récupérer ses prélevements à nos bureaux soit demander à ce qu'ils soient conservés. A défaut ils seront mis au rebut.

Conditions générales des missions géotechniques

Extrait de la norme NF P94-500 révisée en 2013

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.

ÉTAPE 1 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRÉLABLE (G1)

Cette mission exclut toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre de la mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire. Elle comprend deux phases :

Phase Étude de Site (ES)

Elle est réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour une première identification des risques géotechniques d'un site.

· Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisins avec visite du site et des alentours. · Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

· Fournir un rapport donnant pour le site étudié un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs.

Phase Principes Généraux de Construction (PGC)

Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

· Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

· Fournir un rapport de synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols).

ÉTAPE 2 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE CONCEPTION (G2)